

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15/10/2007
Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CP

2°/103-07

Séance du 12 OCT. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

INTERVENTIONS ECONOMIQUES GENERALES

Soutien à l'Union Européenne d'Action Sociale des Usagers et Consommateurs

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport n°2007/I-2e/02 du 15 décembre 2006 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU l'avis de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'Union Européenne d'Action Sociale des Usagers et Consommateurs (UEASUC),
- ❖ autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F024, chapitre 65, enveloppe 61805, nature 6574, fonction 90 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions